



| FICHE DE POSTE | | |
|----------------------------|-------------------------------------|---|
| ATION | REFERENCE | N°63-1 |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULE DU POSTE | Coordonnateur REP (poste à 50%) |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré et chef d'établissement). |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GENERAL | La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. |
| | MISSIONS | Le coordonnateur REP est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du REP, en lien avec l'IA-IPR référent. |
| | FONCTIONS | Suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire. Etablissement de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). Aide à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux, accompagnement des équipes d'école et de collège. Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec le secteur associatif. Suivi des actions d'accompagnement à la scolarité. A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles. Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. |
| | COMPETENCES | Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré Capacité à travailler en équipe Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés Savoir adopter le bon positionnement |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) | Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée. |
| | NOMINATION | L'enseignant est affecté à titre provisoire lors des opérations du mouvement complémentaire, après avis de la commission d'entretiens – puis obtention du poste au barème. |
| | REGIME HORAIRE | Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points. |
| | MODALITES DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DSDEN des Bouches-du Rhône – sce DPE 2 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1 par courrier électronique aux deux adresses suivantes : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr et philippe.pesteil@ac-aix-marseille.fr. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. |
| | CONTACT | M. Philippe Pesteil – Chargé de mission Cellule des Politiques Educatives au 04 91 99 68 04. |